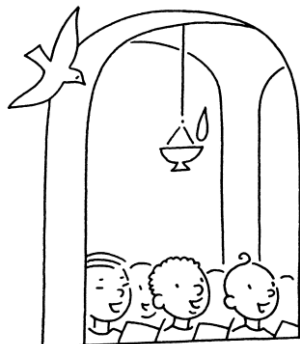


Viens, Jésus voudrait te rencontrer

EVEIL A LA FOI

**Année
2017
2018**



**Samedi 7 octobre de 15H à 16H30
Samedi 13 janvier de 15H à 16H30
Samedi 14 avril de 15H à 16H30
Samedi 9 juin de 15H à 16H30**

EVEIL A LA FOI

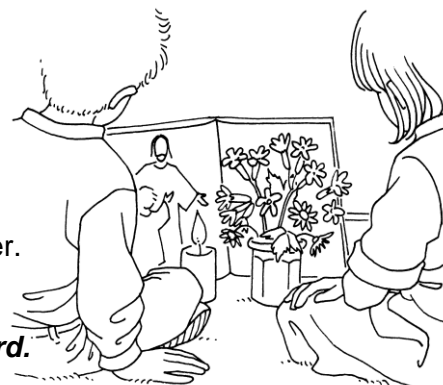
Quatre fois dans l'année, nous invitons les parents avec leurs enfants de 4 à 7 ans... pour découvrir la FOI par le chant, les histoires, la prière, les activités manuelles.

C'est aussi le rendez-vous des 4/7 ans qui préparent leur baptême.

Les rencontres se passent à l'église d'Hornaing

le samedi de 15H précises à 16H30 : la rencontre se termine par un goûter.

Pour plus de renseignements, passez aux permanences de la Maison Paroissiale ou contactez : Florence DEVALENCOURT, Anne MAILLARD, M.Pierre et J.François CLOCHARD ou l'abbé Gérard.



ASSEMBLEE DU DOYENNE DE L'OSTREVENT VENDREDI 20 OCTOBRE 18H30 – 21H

Salle Claudine Normand ANICHE Rue Barbusse (face au PMU)

Les jeunes de chez nous ont de beaux projets !

Certains veulent les vivre en Eglise ! Comment les réussir avec eux ?

En nous appuyant sur les groupes qui existent dans nos paroisses :

Animateurs de Retraite de Profession de Foi, Aumôneries des Collèges et des Lycées, CCFD, Confirmants, CPM, NeAI, Scouts, Servants d'autel, Tandem...

En partenariat avec l'Enseignement Catholique : Cité Scolaire Notre Dame de la Renaissance de Somain Institut de l'Abbaye d'Anchin de Pecquencourt, Lycée Hélène Boucher de Somain

Dans l'esprit du catéchuménat : préparation Baptême, Eucharistie et Confirmation

Un doyenné qui ne donne pas de place aux jeunes est un doyenné bancal !

LES MIGRATIONS, PARLONS-EN...

*Suite à la Messe des Nations de janvier 2015 à Aniche, des chrétiens de nos trois paroisses ont créé un groupe : « **Accueil de la personne migrante** ». Ce groupe a décidé de faire chaque mois un communiqué (avec le logo ci-contre) pour rétablir les choses par rapport à certaines idées reçues.*

Halte aux idées reçues : « les étrangers, ils ont droit à toutes les aides »

C'est faux :

Les étrangers en situation irrégulière sont **exclus de toute prestation sociale** sauf l'AME (Aide Médicale de l'Etat), couverture limitée sous condition de faibles ressources.

Même quand ils ont un travail et qu'ils paient les mêmes cotisations et impôts que les autres, les sans-papiers sont exclus de l'accès à toutes les prestations sociales.

Groupe « Accueil de la personne migrante » du doyenné de l'Ostrevant



Source des documents : La Cimade (Association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile) www.lacimade.org